

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2020, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Simon Brunelle, maire

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1

Invitées :

- Valérie Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
- Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 118 de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2) le gouvernement peut déclarer un état d'urgence sanitaire dans tout ou partie du territoire québécois lorsqu'une menace grave à la santé de la population, réelle ou imminente, exige l'application immédiate de certaines mesures prévues à l'article 123 de cette loi pour protéger la santé de la population;

ATTENDU QUE cette pandémie constitue une menace réelle grave à la santé de la population qui exige l'application immédiate de certaines mesures prévues à l'article 123 de cette loi;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 119 de cette loi l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement vaut pour une période maximale de dix jours à l'expiration de laquelle il peut être renouvelé pour d'autres périodes maximales de dix jours ou, avec l'assentiment de l'Assemblée nationale, pour des périodes maximales de 30 jours;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 121 de cette loi la déclaration d'état d'urgence sanitaire et tout renouvellement entrent en vigueur dès qu'ils sont exprimés;

ATTENDU QU'au cours de l'état d'urgence sanitaire, malgré toute disposition contraire, le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux, s'il a été habilité, peut, sans délai et sans formalité, prendre l'une des mesures prévues aux paragraphes 1° à 8° du premier alinéa de l'article 123 de cette loi pour protéger la santé de la population;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du

26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020 par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020 par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre 2020 par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020 par le décret numéro 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020 par le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020 et jusqu'au 2 décembre 2020 par le décret numéro 1242-2020 du 25 novembre 2020;

ATTENDU QUE, par les décrets numéros 222-2020 du 20 mars 2020, 223-2020 du 24 mars 2020, 460-2020 du 15 avril 2020, 496-2020 du 29 avril 2020, 500-2020 du 1er mai 2020, 505-2020 du 6 mai 2020, 530-2020 du 19 mai 2020, 539-2020 et 540-2020 du 20 mai 2020, 543-2020 du 22 mai 2020, 566-2020 du 27 mai 2020, 588-2020 du 3 juin 2020, 615-2020 du 10 juin 2020, 651-2020 du 17 juin 2020, 689-2020 du 25 juin 2020, 708-2020 du 30 juin 2020, 788-2020 du 8 juillet 2020, 810-2020 du 15 juillet 2020, 813-2020 du 22 juillet 2020, 817-2020 du 5 août 2020, 885-2020 du 19 août 2020, 913-2020 du 26 août 2020, 943-2020 du 9 septembre 2020, 947-2020 du 11 septembre 2020, 964-2020 du 21 septembre 2020, 1020-2020 du 30 septembre 2020, 1039-2020 du 7 octobre 2020 et 1145-2020 du 28 octobre 2020, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

ATTENDU QUE, par les arrêtés numéros 2020-003 du 14 mars 2020, 2020-004 du 15 mars 2020, 2020-005 du 17 mars 2020, 2020-006 du 19 mars 2020, 2020-007 du 21 mars 2020, 2020-008 du 22 mars 2020, 2020-009 du 23 mars 2020, 2020-010 du 27 mars 2020, 2020-011 du 28 mars 2020, 2020-012 du 30 mars 2020, 2020-013 du 1er avril 2020, 2020-014 du 2 avril 2020, 2020-015 du 4 avril 2020, 2020-016 du 7 avril 2020, 2020-017 du 8 avril 2020, 2020-018 du 9 avril 2020, 2020-019 et 2020-020 du 10 avril 2020, 2020-021 du 14 avril 2020, 2020-022 du 15 avril 2020, 2020-023 du 17 avril 2020, 2020-025 du 19 avril 2020, 2020-026 du 20 avril 2020, 2020-027 du 22 avril 2020, 2020-028 du 25 avril 2020, 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-030 du 29 avril 2020, 2020-031 du 3 mai 2020, 2020-032 du 5 mai 2020, 2020-033 du 7 mai 2020, 2020-034 du 9 mai 2020, 2020-035 du 10 mai 2020, 2020-037 du 14 mai 2020, 2020-038 du 15 mai 2020, 2020-039 du 22 mai 2020, 2020-041 du 30 mai 2020, 2020-042 du 4 juin 2020, 2020-043 du 6 juin 2020, 2020-044 du 12 juin 2020, 2020-045 du 17 juin 2020, 2020-047 du 19 juin 2020, 2020-048 du 26 juin 2020, 2020-049 du 4 juillet 2020, 2020-050 du 7 juillet 2020, 2020-051 du 10 juillet 2020, 2020-052 du 19 juillet 2020, 2020-053 du 1er août 2020, 2020-055 du 6 août 2020, 2020-058 du 17 août 2020, 2020-059 du 26 août 2020, 2020-060 du 28 août 2020, 2020-061 du 1er septembre 2020, 2020-062 du 4 septembre 2020, 2020-063 du 11 septembre 2020, 2020-064 du 17 septembre 2020, 2020-066 du 18 septembre 2020, 2020-067 du 19 septembre 2020, 2020-068 du 20 septembre 2020, 2020-069 du 22 septembre 2020, 2020-072 du 25 septembre 2020, 2020-074 et 2020-075 du 2 octobre 2020, 2020-076 du 5 octobre 2020, 2020-077 du 8 octobre 2020, 2020-078 du 10 octobre 2020, 2020-079 du 15 octobre 2020, 2020-080 du 21 octobre 2020, 2020-081 du 22 octobre 2020, 2020-082 du 25 octobre 2020, 2020-084 du 27 octobre 2020, 2020-085 du 28 octobre 2020, 2020-086 du 1er novembre 2020, 2020-087 du 4 novembre 2020, 2020-088 du 9 novembre 2020, 2020-090 du 11 novembre 2020, 2020-091 du 13 novembre 2020, 2020-093 du 17 novembre 2020, 2020-094 du 22 novembre 2020, 2020-096 du 25 novembre 2020 et 2020-097 du 1er décembre 2020, le ministre a également pris certaines mesures afin de protéger la population;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'état d'urgence sanitaire pour une période de huit jours;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux :

QUE l'état d'urgence sanitaire soit renouvelé jusqu'au 9 décembre 2020;

QUE les mesures prévues par les décrets numéros 177-2020 du 13 mars 2020, 222-2020 du 20 mars 2020, 460-2020 du 15 avril 2020, 505-2020 du 6 mai 2020, 566-2020 du 27 mai 2020, 615-2020 du 10 juin 2020, 651-2020 du 17 juin 2020, 689-2020 du 25 juin 2020, 810-2020 du 15 juillet 2020, 813-2020 du 22 juillet 2020, 817-2020 du 5 août 2020, 885-2020 du 19 août 2020, 913-2020 du 26 août 2020, 943-2020 du 9 septembre 2020, 947-2020 du 11 septembre 2020, 964-2020 du 21 septembre 2020, 1020-2020 du 30 septembre 2020, 1039-2020 du 7 octobre 2020 et 1145-2020 du 28 octobre 2020 et par les arrêtés numéros 2020-004 du 15 mars 2020, 2020-007 du 21 mars 2020, 2020-008 du 22 mars 2020, 2020-013 du 1er avril 2020, 2020-014 du 2 avril 2020, 2020-015 du 4 avril 2020, 2020-016 du 7 avril 2020, 2020-017 du 8 avril 2020, 2020-019 et 2020-020 du 10 avril 2020, 2020-022 du 15 avril 2020, 2020-023 du 17 avril 2020, 2020-026 du 20 avril 2020, 2020-027 du 22 avril 2020, 2020-028 du 25 avril 2020, 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-030 du 29 avril 2020, 2020-031 du 3 mai 2020, 2020-032 du 5 mai 2020, 2020-033 du 7 mai 2020, 2020-034 du 9 mai 2020, 2020-035 du 10 mai 2020, 2020-037 du 14 mai 2020, 2020-038 du 15 mai 2020, 2020-039 du 22 mai 2020, 2020-041 du 30 mai 2020, 2020-042 du 4 juin 2020, 2020-043 du 6 juin 2020, 2020-044 du 12 juin 2020, 2020-045 du 17 juin 2020, 2020-047 du 19 juin 2020, 2020-048 du 26 juin 2020, 2020-049 du 4 juillet 2020, 2020-050 du 7 juillet 2020, 2020-051 du 10 juillet 2020, 2020-058 du 17 août 2020, 2020-059 du 26 août 2020, 2020-060 du 28 août 2020, 2020-061 du 1er septembre 2020, 2020-062 du 4 septembre 2020, 2020-063 du 11 septembre 2020, 2020-064 du 17 septembre 2020,

2020-067 du 19 septembre 2020, 2020-069 du 22 septembre 2020, 2020-074 du 2 octobre 2020, 2020-076 du 5 octobre 2020, 2020-078 du 10 octobre 2020, 2020-079 du 15 octobre 2020, 2020-080 du 21 octobre 2020, 2020-081 du 22 octobre 2020, 2020-084 du 27 octobre 2020, 2020-085 du 28 octobre 2020, 2020-086 du 1er novembre 2020, 2020-087 du 4 novembre 2020, 2020-088 du 9 novembre 2020, 2020-090 du 11 novembre 2020, 2020-091 du 13 novembre 2020, 2020-093 du 17 novembre 2020, 2020-094 du 22 novembre 2020, 2020-096 du 25 novembre 2020 et 2020-097 du 1er décembre 2020, sauf dans la mesure où elles ont été modifiées par ces décrets ou ces arrêtés, continuent de s'appliquer jusqu'au 9 décembre 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit habilité à prendre toute mesure prévue aux paragraphes 1° à 8° du premier alinéa de l'article 123 de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2).

## **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20 h 30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
  - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
  - a. Bibliothèque
  - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
  - c. Régie de la gestion des déchets
  - d. Régionalisation de l'aréna
  - e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
  - a. Augmentation du salaire des employés de la municipalité
  - b. Don pour la campagne "les paniers de Noël"
  - c. Offre de service professionnel surveillance de chantier en mécanique et en électricité
  - d. Certificat cadeau pour concours nom biblio
  - e. Offre de service CHC gestion parasitaire
  - f. Achat d'ordinateurs portables
  - g. Étude supplémentaire à la demande du MTQ afin de confirmer la capacité de la conduite pluviale à recevoir les eaux de trois puisards
14. Demandes
  - a. Présentation des états financiers 2019
  - b. Calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2021
  - c. Liste des personnes endettées pour taxes 2018
  - d. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
  - e. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
  - f. Demande modification règlement d'urbanisme
  - g. Financement temporaire – projet rénovation de la bibliothèque et du bureau municipal
  - h. Demande de subvention pour fête de Noël loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
  - i. Location emplacement pour autobus scolaire – hiver 2020-2021
  - j. Achat de compteurs d'eau
15. Affaires courantes
  - a. Liste des permis
  - b. Location de la salle Éric-Côté
  - c. Ristourne 2020
16. Affaires nouvelles
  - a. Remerciements à madame Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe
  - b. Évaluation du bâtiment municipal, 235, rue principale par la firme Evalweb

17. Règlements

- a. Avis de motion : Règlement pour fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrrages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2021
- b. Avis de motion : Règlement sur la rémunération des élus municipaux
- c. Avis de motion : Règlement renouvelant le programme de revitalisation

18. Période de questions

19. Levée de l'assemblée

Rés.2315-12-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**ADOPTÉE**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 novembre 2020 est reportée à la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 novembre 2020 et résume les communications ayant un intérêt public.

**7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

- Mme Valérie Giguère a participé à la formation en ligne ABC DG donné par l'ADMQ ;
- Les tests de bornes-fontaines ont été faits par l'entreprise Aquadata ;
- Mme Amélie Hardy Demers a effectué la préparation du budget municipal. Celui-ci sera adopté en séance de spécial le 7 décembre 2020.

**8. RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur Simon Brunelle a participé à l'élaboration des budgets de la MRC de Bécancour et du service incendie.

**9. RAPPORT DES COMITÉS**

**a. Bibliothèque**

- Les animations Yoga-Lire se poursuivent dans les deux écoles primaires. Un article sur Nomade yoga dans l'édition du 15 novembre 2020 du Courrier Sud mentionne ces animations ;
- Étant toujours en zone rouge, la bibliothèque demeure ouverte, mais les usagers n'ont toujours pas accès aux rayons de livres. Ils peuvent réserver des livres et passer les chercher ou encore bénéficier de la livraison à domicile ;
- Les bénévoles, mesdames Yvette Demers et Lyse Robert ont travaillé fort pour préparer l'échange de livre avec le réseau biblio qui aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;
- Les achats de livres jeunesse grâce à la Fondation Alcoa se poursuivent. Mme Yvette Demers y met beaucoup de temps et d'énergie. Nous avons ainsi de magnifiques nouveautés ;
- La possibilité est offerte aux abonnés de préparer un calendrier de l'avent de lecture (1 livre/pour chaque semaine de décembre) ;
- Le mentorat avec la nouvelle bénévole Mme Lyse Robert se poursuit ;
- La bibliothèque a été sélectionnée pour participer à la rencontre de discussion tenue dans le cadre de la planification stratégique du Réseau biblio. La coordonnatrice a participé à ce groupe de discussion qui a eu lieu le 12 novembre dernier ;
- La coordonnatrice a également suivi une formation du réseau biblio Symphony pour le volet rapport le 19 novembre dernier ;

**Projet biblio**

- La signature du contrat pour la rénovation de l'ancienne caisse, en nouvelle bibliothèque et bureau municipal, a été signée le 19 novembre dernier avec l'entrepreneur Lévesque Construction inc. Une première réunion de chantier a suivi cette signature. Les travaux sont en cours et avance bien ;
- Des suivis sont faits régulièrement avec l'entrepreneur, l'architecte (chargé du suivi de chantier) ainsi que l'ingénieur. Des réunions de chantiers sont prévues aux deux semaines.

**b. Comité culturel de la MRC de Bécancour**

La prochaine réunion aura lieu le 8 décembre prochain.

**c. Régie de la gestion des déchets**

- Une réunion a eu lieu le 24 novembre 2020 ;
- Un contrat de service a été signé avec l'entreprise Gesterra jusqu'en 2025.

**d. Régionalisation de l'aréna**

La facture pour l'entente régionale de l'aréna a été reçue. Le montant est le même que sur le contrat.

**e. Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard**

- Une rencontre a eu lieu le 30 novembre ;
- Monsieur Jean-Marie Dionne a été nommé trésorier ;
- L'équipe des loisirs organise une activité de Noël le 19 novembre. Ce sera une distribution de livres et jeux aux enfants de la municipalité livrés à leur domicile ;

**10. COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés. 2317-12-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **67 681,73 \$**:

**ADOPTÉE**

Fournisseurs	Description	Montant
Buropro Citations	Achats de livres	1 137,41 \$
Centre bureautique Mauricie inc.	Contrat de service photocopieur	85,90 \$
Coop de Parisville	Boite électrique	32,65 \$
CRSBP	Reliures	185,17 \$
Denis Vaillancourt	Description technique terrain de Bernard Demers	577,75 \$
Dominique Dethiège	Bouquet de fleurs remerciement Valérie	23,00 \$
Eurofins/EnvironeX	Analyse d'eau	185,11 \$
Fonds d'information	Droits de mutation	25,00 \$
Excavation Denis Demers inc.	Niveleuse, pierre route d'en haut et déneigement décembre 2020	18 707,85 \$
Groupe Ultima	Ristourne assurance	(3 229,00 \$)
Hélène Lambert	Ménage bureau municipal et salle Éric-Côté novembre 2020	124,00 \$
Hydro-Québec	Électricité lumière de rue	138,67 \$
Industrielle Alliance	Cotisation octobre et novembre 2020	620,75 \$
Infotech	Compte de taxes	223,05 \$
Jean-Marie Dionne	Frais de déplacement	9,60 \$
Josiane Trottier	Piles pour livres musicaux	28,09 \$
Kim P. Lépine massothérapeute	Certificat cadeau remerciement Valérie Giguère	130,00 \$
Le Sagittaire	Fournitures de bureau et impression Info-Cécilois	769,96 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	Achat de livres	264,03 \$
Marie-Ève Laquerre (Nomade yoga)	Activités yoga-lire automne 2020	977,29 \$
Mario Demers	Allocation de dépense pour camion	172,50 \$
Matériaux Fortierville	Sel de déglçage et lampe de travail	132,89 \$

Mécanique Yvon Cossette	Réparation d'une pompe pour les bornes-fontaines	30,18 \$
Mini excavation Ghislain Mailhot	Travaux d'égout	201,21 \$
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Billet municipaux et contribution aréna	15 592,70 \$
Poste Canada	Achat de timbres, envoi Info-Cécilois et publipostage campagne des paniers de Noël de la MRC de Bécancour	295,39 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Facture finale pour les audits des états financiers 2019	1 724,63 \$
RIGIDBNY	Ordure décembre 2020	2 185,00 \$
Sécurité Max	Achat de bottes de travail, casques, lunettes et manteau d'hiver	642,41 \$
SINTRA	Dernier paiement pour pavage 2019 dans le rang St-François-Xavier	24 940,99 \$
Sogetel	Téléphone et Internet	336,64 \$
Yvette Demers	Achat d'une balance pour la bibliothèque	103,47 \$
Yvon Roy entrepreneur électricien	Contrat annuel système d'alarme	209,71 \$
ZaniCom	Achat d'un plugin	97,73 \$
<b>Total</b>		<b>67 681,73 \$</b>

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

#### 11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés. 2318-12-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 6 895.93 \$ ainsi que 6 600.93 \$ en salaires.

**ADOPTÉE**

Fournisseurs	Description	Montant
Hydro-Québec	Électricité	917,12 \$
CNESST	Cotisation	75,36 \$
Provencher,Blanchette notaires inc.	Achat du terrain de Bernard Demers	5 000,00 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	48,25 \$
Mario Demers	Allocation de dépense pour camion	295,00 \$
Salaire	Salaire net de novembre 2020	6 600,93 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>6 895,93 \$</b>

#### 12. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Vente ameublement de bureau	190,00 \$
Permis	65,00 \$
Location de salle	85,00 \$
Droits de mutaiton	690,86 \$
Remboursement assurance collective	292,43 \$
Taxes 2019-2020	5 183,00 \$
Trop perçu	326,77 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>6 833,06 \$</b>

#### 13. DÉPENSES À APPROUVER

- a. Augmentation annuelle du salaire des employés de la municipalité.

Rés.2319-12-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder une augmentation salariale à madame Josiane Trottier ainsi qu'à monsieur Mario Demers et d'autoriser monsieur Simon Brunelle, maire et madame Valérie Giguère à signer les addendas à leurs contrats de travail.

**ADOPTÉE**

**b. Don pour la campagne "les paniers de Noël"**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour organise une collecte pour les paniers de Noël ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens vont bénéficier de cette campagne de financement par la livraison de paniers de Noël ;

Rés.2320-12-20

IL EST PROPOSE par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la municipalité participera à cette campagne en faisant un don de cinq-cents dollars (500.00 \$) à la campagne des paniers de Noël de la MRC de Bécancour et cent dollars (100\$) de bons d'achat à la Tomaterie de Saint-Pierres-Becquets ;

**ADOPTÉE**

**c. Offre de service professionnel surveillance de chantier en mécanique et en électricité**

CONSIDÉRANT QUE la firme Pluritec a effectué les plans pour les travaux du bâtiment au 219, principale ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pluritec s'engage à fournir les services d'ingénierie pour la surveillance de chantier en mécanique et électricités pour permettre le réaménagement de l'immeuble situé au 219, rue principale ;

Rés.2321-12-20

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de service de la firme Pluritec pour un montant de six mille cinq cents dollars taxes en sus (6 500.00 \$)

**ADOPTÉE**

**d. Certificat cadeau pour un concours pour le nom de la bibliothèque**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble au 219 rue principale deviendra la mairie et la bibliothèque au printemps 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire organiser un concours pour trouver un nom à la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demandera à ces citoyens des suggestions de noms d'ici le 10 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal choisira trois noms parmi tous les noms soumis et invitera par la suite les citoyens à choisir parmi les trois noms sélectionnés ;

Rés.2322-12-20

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers présents d'acheter deux certificats cadeaux pour la somme de vingt-cinq dollars (25.00 \$) chaque qui sera remis aux gagnants des deux concours pour trouver le nom de la nouvelle bibliothèque.

**ADOPTÉE**

**e. Offre de service pour l'arrosage contre les araignées au 219, rue principale**

CONSIDÉRANT que l'entreprise CHC a déjà fait l'arrosage de pesticides contre les araignées en 2020 avec des produits respectueux de l'environnement à la salle Éric Côté ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise CHC nous propose un contrat pour deux arrosages au nouveau bâtiment municipal avec un rabais de 15 %, soit 245.30\$ au lieu de 288.58 \$ si nous réservons leurs services avant le 30 novembre 2020 ;

Rés.2323-12-20

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de réserver les services de CHC pour l'arrosage du 219, rue principale pour l'année 2021.

**ADOPTÉE**

**f. Achat d'ordinateurs portables**

CONSIDÉRANT QUE le télétravail est encouragé tant que la situation sanitaire ne sera pas améliorée ;

CONSIDÉRANT QUE un nouvel inspecteur en bâtiment va travailler essentiellement de son domicile ;

CONSIDÉRANT QUE le maire reçoit ses documents par courriel à son domicile pour éviter des déplacements ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a attribué à la municipalité la somme de dix-neuf mille dollars (19 000.00\$) en compensation des dépenses imprévues reliées à la pandémie ;

Rés.2324-12-20

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents de disposer des sommes attribuées par le gouvernement en compensation des dépenses relatives à la pandémie pour acheter deux ordinateurs portables ;

**ADOPTÉE**

**g. Étude supplémentaire à la demande du MTQ afin de confirmer la capacité de la conduite pluviale à recevoir les eaux de trois puisards**

CONSIDÉRANT QUE trois puisards chez des résidences privées ne peuvent être conservés sur le réseau sanitaire lors de la construction de la nouvelle station d'épuration et que ceux-ci doivent donc être débranchés du réseau sanitaire.

CONSIDÉRANT QUE le MTQ demande d'une étude soit fait afin de confirmer la capacité de la conduite pluviale à recevoir ces éléments.

CONSIDÉRANT QUE La firme Shellex propose de réaliser cette étude afin de simplifier cette gestion auprès des citoyens. L'étude sera compatible aux normes en vigueur du MTQ.

Rés.2325-12-20

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Marie Dionne et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents de faire réaliser cette étude par la firme Shellex, pour des honoraires forfaitaires de quatre mille dollars (4 000\$) afin de nous permettre de faire la modélisation de la conduite pluviale sur l'ensemble du tronçon de la rue principale. Cette étude sera complétée avant la fin de l'année 2020.

**ADOPTÉE**

**14. DEMANDES**

**a. Présentation des états financiers 2019**

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 est déposé à la table du conseil. Madame Audrey Morin, comptable chez Raymond Chabot Grant Thornton, en fait la présentation aux membres du conseil par visioconférence.

Rés.2326-12-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter le rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 tel que préparé par Raymond Chabot Grant Thornton, comptables professionnels agréés.

**ADOPTÉE**

**b. Calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Rés.2327-12-20

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de l'année 2020 qui se tiendront à la salle Éric-Côté et débiteront dès 20h aux dates suivantes :



11 janvier  
1<sup>er</sup> février  
1<sup>er</sup> mars  
12 avril  
3 mai  
7 juin

5 juillet  
9 août  
13 septembre  
4 octobre  
1<sup>er</sup> novembre  
6 décembre

- QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉE**

**c. Liste des personnes endettées pour taxes 2018**

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens n'ont pas encore acquitté leur solde dû pour les taxes municipales 2019 ;

Rés.2328-12-20

IL est PROPOSÉ par monsieur Pierre-Luc Blanchet et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une lettre recommandée soit adressée à chacun des contribuables endettés envers la municipalité en leur demandant de régler leur solde d'ici au 31 décembre 2020, à défaut de quoi leur nom sera transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de taxes.

**ADOPTÉE**

**d. Programme d'aide à la voirie locale (PVA) – volet projets particulier d'amélioration**

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)  
Dossier : n° 00027826-1-38060 (17) –

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PVAL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Rés.2329-12-20

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jean-Marie Dionne, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Cécile-de-Lévrard approuve les dépenses d'un montant de 14 000.00\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

**e. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 62 000\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Rés.2330-12-20

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur Jean-Marie Dionne, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

**f. Demande de modification du règlement d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut modifier le règlement d'urbanisme dans les zones INST-01 et M-02 pour permettre le développement commercial ;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement de la MRC de Bécancour prend en charge la réalisation des modifications de règlements d'urbanisme ;

Rés.2331-12-20

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Carignan et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents de demander la collaboration du service de l'aménagement pour amorcer une modification aux règlements d'urbanisme ;

**ADOPTÉE**

**g. Financement temporaire - projet de rénovation de la bibliothèque et du bureau municipal**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté le règlement d'emprunt numéro 2019-04-03 ayant pour titre " *règlement d'emprunt pour l'achat de l'immeuble situé au 219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard, les rénovations et l'aménagement de celui-ci en bibliothèque et du bureau municipal ainsi que les services professionnels et techniques y afférents et décrétant à ces fins un emprunt de 770 335\$ pour le paiement des coûts qui y sont rattachés.*"

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une lettre d'approbation de son règlement d'emprunt numéro 2019-04-03 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat à l'entreprise Lévesque construction de Québec a été faite par la résolution numéro 2312-11-20 le 3 novembre 2020 et que les travaux ont débuté au 219, rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire demander un emprunt temporaire de 550 000\$ à Desjardins entreprise Centre-du-Québec ;

Rés.2332-12-20

IL est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander un emprunt temporaire de 550 000\$ à Desjardins entreprises Centre-du-Québec et d'autoriser monsieur Simon Brunelle, maire ainsi que madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents.

**ADOPTÉE**

**h. Demande de subvention pour la fête de Noël des loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard**

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Sainte-Cécile organisent de nombreuses activités au cours de l'année pour la population de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités sont essentielles à la dynamisation de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les loisirs font une demande de subvention de la part de la municipalité pour l'organisation d'activités de 500 \$ ;

CONSIDÉRANT QU'il reste des sommes provenant du programme de la fondation Alcoa ;

Rés.2333-12-20

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'octroyer une aide financière au montant 500,00 \$ via le programme de subvention de la fondation Alcoa.

**ADOPTÉE**

**i. Location d'un emplacement pour l'autobus scolaire pour l'hiver 2020-2021**

CONSIDÉRANT QU'aucune activité n'est prévue ces prochains mois dans la salle Éric Côté, laissant le stationnement libre en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE madame Boily a fait une demande pour garer l'autobus scolaire qu'elle conduit chaque jour sur le stationnement de la salle Éric Côté ;

CONSIDÉRANT QUE madame Boily a également fait une demande pour brancher le chauffe-moteur de l'autobus sur la prise extérieure de la salle municipale moyennant un dédommagement de cent dollars (100.00 \$) pour l'hiver ;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser madame Boily à brancher le chauffe-moteur de l'autobus scolaire pour l'hiver moyennant un dédommagement de cent dollars (100.00 \$) pour l'hiver ;

**ADOPTÉE**

**j. Achat de compteurs d'eau**

CONSIDÉRANT QUE la valeur d'au moins un des indicateurs de performance du formulaire de l'usage de l'eau potable 2017 et 2018 est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels ainsi que dans un échantillon de résidence est rendue obligatoire par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT qu'en 2019 dix-sept compteurs ont été installés dans les entreprises et fermes de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il reste dix compteurs à poser dans des résidences et deux à installer dans immeubles non résidentiels ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci doivent être installés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a procédé à une demande de soumission de gré à gré à l'entreprise Les compteurs Leconte ;

Rés.2335-12-20

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'inviter l'entreprise Les Compteurs Leconte pour l'achat et l'installation de 13 compteurs d'eau et deux dispositifs anti-refoulement (Dar).

**ADOPTÉE**

**15. AFFAIRES COURANTES**

**a. Liste des permis**

Deux permis ont été délivrés en novembre 2020.

**b. Location de la Salle Éric Côté**

CONSIDÉRANT que toutes les réservations de location de la salle Éric Côté pour les fêtes de fin d'année seront annulées ;

Rés.2336-12-20

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter de reporter les réservations à l'année prochaine et de faire un remboursement aux citoyens qui en feront la demande ;

**ADOPTÉE**

**c. Ristourne 2020**

La ristourne de Desjardins pour l'année 2020 est de 626.01\$.

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

**a. Remerciements à madame Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe**

CONSIDÉRANT que madame Line Villeneuve est à son poste à la MRC de Bécancour depuis ses débuts ;

CONSIDÉRANT qu'elle a été d'un grand support pour tous les élus et employés municipaux durant toute sa carrière ;

Rés.2337-12-20

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de rédiger une lettre de remerciements pour son départ à la retraite ;

**ADOPTÉE**

**b. Évaluation du bâtiment municipal, 235, rue principale par la firme Evalweb.**

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal déménagera au 219 rue Principal au printemps prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du 235, rue principale deviendra vacant ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil envisage de le vendre ;

Rés.2338-12-20

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre-Luc Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents de demander une évaluation de la valeur marchande de l'immeuble par la firme Evalweb pour la somme de huit cent soixante dollars plus taxes (860.00 \$) ;

**ADOPTÉE**

**17. RÈGLEMENTS**

**a. Avis de motion : Règlement pour fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2021**

Rés.2339-12-20

Le conseiller Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, d'un Règlement pour fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2021. La directrice générale présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

**ADOPTÉE**

**b. Avis de motion : Règlement sur la rémunération des élus municipaux**

Rés.2340-12-20

Le conseiller monsieur Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, d'un règlement pour fixer la rémunération des élus municipaux. La directrice générale présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

**ADOPTÉE**

**c. Avis de motion : Règlement sur le renouvellement du programme de revitalisation**

Rés.2341-12-20

Le conseiller monsieur Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, d'un règlement pour renouveler le programme de revitalisation La directrice générale présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

**ADOPTÉE**

Rés.2342-12-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu d'ajourner la séance au lundi 7 décembre 2020 à 19h30.

**ADOPTÉE**

Séance d'ajournement du conseil Municipal tenue le 7 décembre 2020, à laquelle étaient présents les conseillers :

- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Simon Brunelle, maire

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3

Invitées :

- Valérie Giguière, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
- Amélie Hardy Demers, directrice générale

## 18. AFFAIRES COURANTES

### a. Achat de compteurs d'eau

CONSIDÉRANT QUE la valeur d'au moins un des indicateurs de performance du formulaire de l'usage de l'eau potable 2017 et 2018 est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels ainsi que dans un échantillon de résidence est rendue obligatoire par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT qu'en 2019 dix-sept compteurs ont été installés dans les entreprises et fermes de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il reste dix compteurs à poser dans des résidences et deux à installer dans immeubles non résidentiels ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci doivent être installés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a procédé à une demande de soumission de gré à gré à l'entreprise Les compteurs Leconte ;

Res.2343-12-20

IL EST **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour l'achat de 12 compteurs d'eau et deux dispositifs anti-refoulement (Dar) à l'entreprise Les Compteurs Leconte pour la somme de trois mille sept cent trente et un dollars et 4 sous (3 731.04 \$) plus taxes.

**ADOPTÉE**

### b. Contrat pour le rayonnage de la bibliothèque

ATTENDU QUE l'entreprise Luc Beaudoin a soumis une soumission pour le rayonnage de la future bibliothèque;

ATTENDU QUE le montant initial budgété était de douze mille dollars (12 000\$);

ATTENDU QUE ce montant excède de 4 000 \$ de la soumission préalable en raison des augmentations des matériaux de construction;

ATTENDU qu'il a été possible de faire des économies sur plusieurs postes de dépenses, au niveau de l'aménagement et du mobilier;

Res.2344-12-20

IL EST **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à l'entreprise Luc Beaudoin, pour la fourniture et l'installation des rayonnages de la bibliothèque pour la somme de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars avant les taxes (14 998 \$)

**ADOPTÉE**

### c. Achat d'une porte supplémentaire

ATTENDU QUE lors d'une réunion de chantier au 219, rue principale, il a été proposé de faire l'installation d'une porte-jardin menant vers l'extérieur du côté Est de la bâtisse;

ATTENDU qu'il existe un fond pour les imprévus de 39 000 \$

ATTENDU QUE le remplacement de la fenêtre par une porte apporte une dépense supplémentaire de 2 708.65\$;

Res.2345-12-20

IL EST **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter la dépense supplémentaire de 2 708.65 \$ pour l'achat et l'installation de cette porte qui permettra de sortir directement sur le côté Est de la bâtisse.

**ADOPTÉE**

## 19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

20. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés.2346-12-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 20 h 36

---

Simon Brunelle, maire

---

Valérie Giguière, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim